

Grands travaux présidentiels, pouvoirs, République et territoires

Imaginez une seconde : Angela Merkel décide de construire au beau milieu de Berlin un musée à son goût, elle en choisit seule l'architecte, le musée devient son objet et la chancelière espère qu'après sa mort, ce lieu sera rebaptisé à son nom, ainsi immortalisé. Non, en Allemagne, c'est impensable. Il en va tout autrement en France. Ainsi, quand en juin 2006, l'ex-président de la République Jacques Chirac inaugura solennellement le Musée des Arts Premiers auquel il tenait tant, d'aucuns se permirent certes de critiquer violemment l'architecture de Jean Nouvel, mais personne ne critiqua le musée en lui-même. Non, au contraire, cet apport quasi personnel de Jacques Chirac à la culture française fut salué par tous, y compris par la gauche. C'est une vieille tradition française de rois bâtisseurs dont se sont emparés des monarques républicains à partir de Pompidou.

Cependant, l'histoire des grands travaux présidentiels n'est pas linéaire et le rôle de « bâtisseur » reste, sous la Ve République, très diversement endossé par les différents chefs d'État. Celui qui, le premier, aurait pu le faire était le général de Gaulle : ses partisans et même l'opinion publique en sa grande majorité l'auraient vu volontiers se lancer dans une grande entreprise monumentale. Mais lui-même était toujours retenu par son refus de paraître agir à son profit et, de plus, ce domaine d'action ne l'intéressait guère. Ce sont les quatre présidents suivants qui « ont repris la tradition constructrice des rois empereurs, d'abord avec une certaine timidité et en bravant parfois l'opinion, puis, en tout cas pour François Mitterrand, avec une sorte d'allégresse gourmande »(1). Mais il faut noter qu'aucun de ces présidents bâtisseurs n'envisagea de porter son principal effort en dehors de Paris, champ obligé de son action.

Ces grands travaux résultent donc toujours de la combinaison de plusieurs composantes comme la volonté personnelle marquée s'exprimant à travers un geste architectural qui a pour ambition de laisser une trace, et ont normalement une ambition culturelle forte. Souvent, ils constituent aussi des enjeux d'aménagements urbains importants (notamment pour Paris, mais pas seulement).

Dans les programmes, ce thème peut donner lieu à différentes approches tant en histoire, qu'en géographie, tant en éducation civique qu'en histoire des arts, notamment dans le cadre des programmes de troisième et de première avec les thèmes comme « *la Ve République à l'épreuve du temps* » et/ou « *habiter les aires urbaines et organiser les territoires* » avec des études de cas obligatoires comme « *une question d'aménagement urbain* » et « *l'agglomération parisienne* ».

C'est pourquoi cet atelier s'est donné pour objectifs d'essayer de répondre aux problématiques suivantes :

— en histoire : quels sont les liens entre République, pouvoirs et culture à travers l'exemple de grands travaux à Paris : le centre Pompidou et l'arche de la Défense ?

— en géographie : dans quelles mesures les grands travaux s'accompagnent-ils d'aménagements urbains, et participent-ils aux dynamiques urbaines à partir des cas du quartier de la Défense (un des éléments clés de l'agglomération parisienne) et du quartier autour du nouveau centre Pompidou à Metz qui a pour vocation de redynamiser une ville et sa région.

I). Quels sont les liens entre République, pouvoirs et culture à travers l'exemple de grands travaux à Paris ?

1) Le Centre Pompidou

En 1969, quelques mois à peine après son élection, le président de la République Georges Pompidou prend, seul, une décision qui révolutionnera la façon d'envisager la culture : la création d'un centre ouvert à tous, public et artistes, mêlant musée, bibliothèque et création contemporaine, toutes disciplines confondues, en plein cœur de Paris. Très rapidement, Georges Pompidou choisit d'implanter le futur équipement sur un site étonnamment disponible : le « plateau Beaubourg ». Entre la cathédrale Notre-Dame, la tour médiévale de l'ancienne église Saint-Jacques et les hôtels particuliers du Marais, c'est alors un vaste terrain vague que les riverains et les usagers des Halles voisines ont transformé en parking. Quelques mois après l'annonce de la création du futur Centre Pompidou suit, le 19 novembre 1970, celle de l'organisation d'un concours international d'architecture. Ce concours, voulu par le président Pompidou, est tout à fait inhabituel : anonyme et non plus réservé à des « invités », comme c'était la coutume pour ce type de projet public, il est ouvert à tous les architectes, quel que soit leur âge, leur expérience ou leur nationalité. Talent et créativité seront leurs meilleures armes. Les candidats disposent d'un « programme » qui définit les grandes lignes du futur bâtiment, mais reste suffisamment ouvert pour permettre ensuite un dialogue entre le lauréat et les responsables. Le projet n°493, de Piano et Rogers, séduit le jury par ses nombreuses originalités et sa parfaite adéquation avec la philosophie du projet. C'est donc en toute liberté, après dix jours de délibération, que fut choisi, le 15 juillet 1971, par huit voix contre neuf, le projet de l'Italien Renzo Piano et l'Anglais Richard Rogers (associés aux ingénieurs d'Ove Arup). Anti-monumental, résolument provocateur, ce projet de grande machine urbaine proposé par les deux jeunes architectes (33 ans) tournait le dos à l'architecture officielle.

Si quelques institutions dans le monde ont, avant 1977, bousculé le modèle du musée, le Centre Pompidou impose, lui, une véritable révolution architecturale, muséographique et des publics.

2) L'Arche de la Défense

Initialement Grande arche de la Fraternité, elle se trouve à l'ouest de Paris, dans le département des Hauts de Seine sur la commune de Puteaux, reliant le centre de Paris et une colline perchée à 9 km dans le prolongement du cœur historique ; sur l'axe qui va du palais du Louvre, se prolonge sous l'arc du carrousel, passe par l'obélisque, rejoint l'Arc de triomphe via les Champs Élysée jusqu'à cette porte moderne dont le gouvernement a l'idée depuis 1922. De ce fait, plusieurs projets et concours d'architectes ont été lancés depuis 1930. Mais à chaque fois des contextes économiques et/ou politiques expliquent qu'ils soient « morts dans l'œuf ». Parallèlement, l'urbanisation du quartier entre Paris et la colline prend forme avec quelques dates clés comme en 1958 la construction du CNIT ou la réalisation en 1972 de la tour du GAN qui du haut de ses 172 m s'inscrit tapageusement dans l'axe de l'Arc de triomphe. C'est la cause d'un scandale : fallait-il laisser faire ? Le privé doit-il être le fer de lance de l'aménagement parisien ? Faut-il limiter la hauteur des tours ? L'État doit-il reprendre la main sur l'aménagement de la colline et surtout sur la ligne de fuite depuis l'Arc de triomphe ? Ces questions qui se posent à la République française depuis plus d'un demi-siècle restent d'actualité et les réponses ont varié en fonction des décideurs politiques.

Ainsi, à la fin de l'ère pompidolienne fut lancé un concours, chaque projet représentant un parti pris : fermer l'axe ou prolonger cette perspective. Mais avec la crise économique, le quartier tomba en panne. Puis en 1978, R. Barre relança études et projets avec l'idée d'y transférer des ministères. Vingt-deux projets furent déposés, et un choix fut pris en 1981, choix qui proposait des immeubles d'affaires uniquement en arc de cercle interrompus par une porte, autant dire un mixte entre fermeture et continuation de la perspective. Ce manque d'audace, cette absence de choix condamna le projet. En effet, dès 9 juillet 1981, Mitterrand se rend sur place et annonce sa volonté de réaliser un grand projet, un monument consacré à l'humanité et aux idéaux humanitaires, il a l'idée d'un centre des droits de l'homme. *Le Quotidien* titre « *Mitterrand guillotine la Tête-Défense* ». Cependant, contrairement à d'autres projets mitterrandiens, le principe d'un concours international est demandé par le syndicat de l'architecture de l'Ile-de-France afin de respecter les principes républicains. En 1983, quatre cent vingt-quatre projets anonymes sont déposés auprès d'un jury indépendant du président jury qui en sélectionne quatre. Parmi ces quatre projets, le président, en avril 1983, choisit l'arche et on découvrit alors le nom de l'architecte : un danois nommé Johan otto Van Spreckelsen, parfaitement inconnu et qui n'avait réalisé que quatre modestes églises et sa maison. Le contenu du projet a changé, il doit alors accueillir un centre international de la communication (le G7 est accueilli à l'inauguration de l'arche) et les bureaux du ministère de l'urbanisme et de l'Environnement. Il est prévu qu'il soit ouvert au public le 26 août 1989.

Si l'architecture est le fait d'imaginer et de réaliser des formes complexes d'édifices, la grande arche de la Défense illustre par son gigantisme et sa technicité cette définition. C'est un bâtiment de cent mètres de large, une arche tout en biseau, dont le poids équivaut à huit fois celui de la tour Eiffel, portée par douze piliers. Notre-Dame et sa flèche tiennent au milieu du cube évidé. Les deux parties extérieures sont réunies grâce à un pont géant de trois étages mesurant soixante-dix mètres de portée. Le tout est revêtu de deux hectares de marbres blancs de Carrare et de glaces, le socle est un escalier monumental. Deux mille personnes y travaillent dans 87000 mètres carrés de bureaux dont la moitié aujourd'hui sont dévolus au ministère de l'Équipement et du Logement et les autres à des sociétés privées. Cependant, des milliers de mètres carrés sont sans emploi, car sans lumière !

Cependant, il convient de s'interroger sur son utilité pour la République, cette arche n'est-elle pas qu'une simple enveloppe, un dessin devenu réalité ? Certes, l'arche est un symbole dans la skyline parisienne, une porte monumentale, symbole de l'entrée et de la puissance de Paris, mais contrairement aux autres grands travaux sa fonction a beaucoup changé – les surfaces ont été à plusieurs reprises vendues et sont passées du public au privé et inversement – et n'a pas de fonction culturelle, elle reste une coquille non accessible au public.

Ce choix délibéré des quatre présidents successeurs du général de Gaulle en faveur de grands travaux culturels parisiens représente peut-être un compromis entre intérêt public et prestige personnel. Finalement, qu'est-ce qu'un « grand projet » présidentiel ? Selon Maryvonne de Saint-Pulgent, il marie trois éléments : une architecture exceptionnelle, une institution culturelle à vocation internationale et la marque personnelle du chef de l'État, caractéristiques dont témoignent aussi bien le Centre Pompidou que le musée de La Villette, la pyramide du Louvre, ou encore le musée du quai Branly, mais qui fait partiellement défaut à la Grande Arche.

II) Dans quelles mesures les grands travaux s'accompagnent-ils d'aménagements urbains, et participent-ils aux dynamiques urbaines ?

1) Le quartier de la Défense

Le quartier de la Défense est le premier quartier d'affaires d'Europe regroupant mille cinq cents sièges sociaux d'entreprises, dont quinze des cinquante premières entreprises mondiales. En fait, deux mille cinq cents entreprises ont élu domicile dans cet espace de l'Ouest parisien, surtout des banques et des assurances, occupant chaque jour cent quatre-vingt mille salariés répartis dans plus de soixante-dix tours dont vingt-quatre sont aujourd'hui plus hautes que La Grande Arche. Sans compter, les huit millions de touristes aussi bien d'affaires que culturels qui le visitent chaque année, ses vingt-cinq mille habitants et son centre commercial des Quatre-Temps ouvert en 1981, un des pôles commerciaux majeurs en Ile de France.

Organiser, aménager et gérer un tel quartier n'est pas simple, surtout lorsqu'il s'agit d'un « *Territoire à gouvernance éparpillée et disputée... morceau de ville établi sur les communes de Courbevoie, Puteaux et Nanterre, et sur les friches d'un bidonville* » et qui est « *...en compétition avec Wall Street, la City ou Hong Kong* » (Les Echos, extraits de l'article du [n° 21307 du 07 Novembre](#))

L'aménagement a commencé bien avant la réalisation de la Grande Arche, suite à la réalisation en 1958 du Centre des nouvelles industries et technologies, plus connu sous le nom de CNIT. D'ailleurs il est largement imposé par l'État, puisque le territoire est classé **Opération d'Intérêt National**, ce qui met les autorisations d'urbanisme sous la responsabilité de l'État et non des maires. L'E.P.A.D. : l'Établissement Public pour l'Aménagement de la Défense en est alors l'organisme aménageur tout puissant qui décide des grandes lignes du projet et des réaménagements et extension avec les collectivités et l'État. L'EPAD viabilise et commercialise les terrains, monte des partenariats avec, par exemple, des universités ou organismes de transports, choisit les entreprises qui réalisent les aménagements. Cependant, les recettes de la Défense, issues uniquement des droits à construire, sont fragiles et récemment la Cour des comptes a émis des doutes sur le potentiel économique du quartier.

Au départ, la Défense est conçue comme un véritable laboratoire architectural inspiré des conceptions audacieuses de Le Corbusier, un lieu où les principes de la charte d'Athènes et du mouvement Moderne sont parmi les plus aboutis d'Europe. L'organisation des espaces repose sur une stricte séparation des flux, les tours de bureaux sont posées sur une vaste dalle ponctuée de quelques espaces verts et regroupant les circulations piétonnes, alors que les circulations automobiles, les livraisons et parkings sont situés en périphérie ou sous la dalle. Répondant aux principes fonctionnalistes, les fonctions sont séparées, d'où un nombre relativement peu élevé d'habitants comparativement au nombre de travailleurs.

L'intervention étatique évolue au cours du temps : on peut distinguer trois phases. Dans les années 1958-70, l'État légifère pour limiter la hauteur des tours, il ne faudrait pas que le paysage parisien soit dominé par des entreprises privées, la République veut rester maîtresse de la skyline parisienne. D'ailleurs, comme nous l'avons vu, la deuxième phase d'intervention se traduit par la réalisation de la Grande Arche, la République et plus particulièrement son président Mitterrand « mène la danse ». Pour finir, les années 2000-2010 voient la mise en œuvre d'un projet intitulé : « *Renouveau de la Défense* » ou « *Défense 2015* », projet d'aménagement global s'inscrivant dans le dessein du Grand Paris et dépassant à l'est comme à l'ouest la dalle initiale de la Défense pour structurer l'espace entre la boucle de la Seine, de Neuilly à Nanterre. Cet aménagement en cours confié à l'EPADESA (Établissement public d'aménagement de la Défense Seine-Arche qui a succédé en 2010 à l'EPAD), comprend le réaménagement du quartier de La Défense et son extension sur les communes de Puteaux, Courbevoie et Nanterre afin de le relier à son environnement. Il a pour but non seulement de maintenir le potentiel économique de la Défense, en regroupant les pôles financiers de la capitale, mais a aussi pour ambition de rompre avec sa logique fonctionnaliste. Est ainsi envisagée la création d'une gare TGV qui connecterait directement le quartier à d'autres villes européennes, ou encore l'introduction d'espaces culturels pour les populations qui travaillent et habitent sur place. Des programmes immobiliers sont déjà réalisés, des tours toutes plus hautes les unes que les autres fendent le ciel parisien, la tour First ou CB31 est désormais la quinzième plus haute d'Europe culminant à 231m, tour de bureaux alors que sont aussi réalisés des ensembles de logements afin de réduire l'inégale balance entre travail et habitat. Des coulées vertes ont été créées, et les moyens de circulation repensés afin non seulement de supprimer la frontière que constituait le périphérique encerclant la dalle de la Défense, mais aussi de mettre en relation cheminement piéton et motorisé, et de multiplier l'offre de transport avec le prolongement de voies RER et la création de tramways.

Ainsi, l'aménagement du quartier d'affaires de la Défense a eu des conséquences considérables aux échelles locale et régionale. Il constitue aujourd'hui un cinquième du PIB parisien, a contribué à faire de l'ouest de Paris un espace spécialisé dans les services, en permettant par exemple à Nanterre de passer de l'industrialisation à la tertiarisation de ses activités et de bénéficier de l'implantation de nombreux équipements comme l'université et des infrastructures de transports comme l'A14, le RER, le tout au prix de l'éviction de ses populations marginales, celles qui occupaient par exemple le bidonville qui se trouvait derrière la grande Arche.

L'Arche est désormais un monument qui disparaît dans le paysage globalisé du quartier de la Défense. S'il en a été le moteur ou le fer de lance dans les années 1980-1990, ce temps est révolu, les aménagements relèvent désormais du secteur privé. Les FMN réalisent à La Défense leurs grands travaux, des tours iconiques comme les tours Hermitage Plaza qui seront les plus hautes tours mixtes d'Europe, surplombant le projet de tour Signal de Jean Nouvel (323 m contre 301 m). Faut-il y voir des symboles de la perte du rôle des politiques, l'effacement de la République devant la toute-puissance de la finance mondialisée ?

2) Le quartier de l'Amphithéâtre à Metz

L'architecture du Centre Pompidou-Metz présente des spécificités peu communes. L'édifice se présente comme une vaste structure de plan hexagonal, traversée par trois galeries. Il se développe autour d'une flèche centrale qui culmine à 77 mètres, clin d'œil à la date de création du Centre Pompidou : 1977... La toiture, le traitement de la relation intérieur-extérieur et les trois galeries d'exposition sont le résultat de partis pris architecturaux très novateurs. D'une surface de 8 000 m², entièrement réalisée en bois, la charpente est composée de modules hexagonaux, ressemblant au cannage d'un chapeau chinois.

Le choix de la ville de Metz résulte d'une double volonté :

- d'un côté, la municipalité a fait le pari d'un ambitieux projet culturel comme vecteur d'une image renouvelée de la ville (voire de la région) et d'une vaste opération d'urbanisme ;
- de l'autre côté, le Centre Pompidou encouragé par l'État, entendait démontrer en acte que les grandes institutions parisiennes étaient au service de tous et qu'il n'avait rien perdu de l'élan originel.

La mondialisation des échanges et des cultures impulse les projets urbains. Ainsi, de nombreux projets urbains sont conditionnés par la capacité des villes à introduire de nouveaux équipements innovants, mais souvent ambitieux. Le projet messin s'inscrit dans cette dimension stratégique du renouvellement urbain, s'affichant comme une forme d'évolution de la ville. La ville évolue sur elle-même : cette situation permet de répondre à la fois au problème d'absence de terrains disponibles et du recyclage du foncier localisé en milieu urbain. Metz affiche son ambition par un projet d'urbanisme en lisière du centre-ville dans le quartier de l'Amphithéâtre. Ce quartier en construction a fait le choix de la mixité urbaine : cohabitation de bureaux (50 000 m²), commerces (38 000m²), logements (1500), d'un palais des congrès, d'une médiathèque..., associée à la présence du Centre Pompidou qui apparaît comme l'élément majeur de l'organisation de cet espace. Les projets de musées décentralisés ont certes le vent en poupe, mais outre des ambitions médiatiques affichées, le cas messin permet de s'interroger sur l'articulation et la cohabitation spatiale du projet dans la ville. En effet, si l'exemple du Centre Pompidou-Metz se présente comme un géosymbole, il ne doit cependant pas apparaître comme un « implant », et sa réussite tient à l'intégration du projet aux quartiers centraux marqués par les héritages culturels et les identités du passé. Ce quartier de l'Amphithéâtre est entré aujourd'hui dans sa phase opérationnelle, qui va se déployer sur une quinzaine d'années. La notion de projet urbain participe d'un renouvellement des représentations de la ville, du territoire et de l'action publique. Elle renvoie à une grille contemporaine d'appréhension de la ville et du cadre actuel de ses enjeux socio-économiques, politiques et culturels, intégrant la question du renouvellement urbain (forme d'évolution de la ville), la question des nouveaux enjeux et des nouvelles pratiques spatiales, et la question des échelles. Le cas messin constitue un exemple d'aménagement urbain en liaison avec ces problématiques.

(1) Georges Poisson, *Les grands travaux de la Ve République*, Parigramme, 2002.